

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-013

SEANCE DU **MARDI 7 FÉVRIER 2023**

*Le mardi 7 février 2023, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 26
Nombre de Membres présents : 23	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 3	Abstention : 0
	Non votant : 0

### PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

### ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Lucile VUILLERMOZ À Laurent BAUMEL.

### ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Jacques BILLARD, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick GOUPIL

## Convention avec la SCI de la Liesse pour des visites intérieures de l'hôtel Bodard de la Jacopière

La visite de la Ville-fort de Chinon, quartier en contrebas de la forteresse, se déroulant principalement le long de la rue Voltaire/Haute-Saint-Maurice, est la visite la plus souvent réalisée par les guides-conférenciers de l'équipe « Ville d'art et d'histoire ».

L'un des atouts mis en valeur auprès des visiteurs est la possibilité d'entrer dans des cours et des monuments non accessibles au grand public. Dans ce contexte, la visite intérieure de l'hôtel Bodard de la Jacopière, dans les

parties sécurisées (grande salle, cour donnant sur le quai Charles VII) serait un plus intéressant. De plus, cela accompagne la volonté de la municipalité de développer la fréquentation vers l'ouest du centre-ville historique.

La réalisation de cette visite doit faire l'objet d'une convention avec la SCI de Liesse, propriétaire du bâtiment. Il est proposé qu'une clé permettant l'accès aux espaces ci-dessus soit mise à disposition du service patrimoine. Une attestation de Responsabilité Civile de la Ville sera remise à la SCI de Liesse

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :*

- *APPROUVE le principe d'une accessibilité à l'hôtel Bodard de la Jacopière lors des visites guidées organisées par le service patrimoine de la Ville de Chinon ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur DUCHESNE, Adjoint délégué à la Culture, à signer toute convention ou document nécessaire à ce partenariat.*

Fait à CHINON, le 13 février 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Par le Maire  
Eric Duchesne  
Eric Duchesne

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 15/02/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage